



## **Réponse du MAUT-APBM à l'appel de mémoires par la Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire.**

**McGill Association of University Teachers (MAUT)  
Association des Professeur(e)s et Bibliothécaires de McGill (APBM)**

3495 rue Peel., #202  
McGill University  
Montréal, Québec H3A 1W7

Date : 2/7/2021

Soumis par : Prof. Andrew Kirk, Président, MAUT-APBM

Comité de rédaction :

Prof. John Galaty, Département d'anthropologie  
Prof. Brendan Gillon, Département de linguistique  
Prof. Ian Henderson, École d'études religieuses  
Prof. Andrew Kirk, Département de génie électrique et informatique  
Prof. Janine Mauzeroll, Département de chimie

Note : Dans ce document nous soumettons la réponse aux questions en français suivie d'une version en anglais de chaque paragraphe.

## Introduction

La liberté académique est la liberté de mener la recherche et de poursuivre les créations artistiques et de diffuser les résultats de ces activités à d'autres, sans être soumis aux contraintes des orthodoxies politiques ou disciplinaires, ou des incitatifs monétaires, ou faire l'objet de mesures punitives en conséquence de ces activités. La recherche universitaire comprend la recherche non seulement sur des thèmes dans les domaines où l'individu est reconnu comme expert, mais aussi sur des thèmes en dehors de sa propre expertise, qu'ils soient directement liés ou non à son domaine d'expertise. Sa diffusion comprend non seulement la communication avec d'autres experts dans le même domaine mais aussi la communication avec des collègues, des étudiants et le grand public. Nous qualifions de telles activités de <<savantes>> et ceux qui les exercent <<savants>>.

*Academic freedom is the freedom to pursue research and artistic creation and to disseminate the results of those pursuits to others, without being constrained by political or disciplinary orthodoxies or monetary incentives, or being subject to punitive measures as a result of those pursuits. Scholarly research includes research not only into topics in one's recognized areas of expertise but also into topics beyond, be they directly related to one's area of expertise or not. Its dissemination includes not only communication with other experts in the same domain but also communication to colleagues, students and the public at large. Such pursuits we shall call scholarly pursuits and those engaged in those pursuits scholars.*

La fonction d'une université dans la société est de rechercher la vérité dans tout domaine, d'encourager la créativité artistique et de transmettre les résultats de ces activités non seulement à la prochaine génération de savants mais aussi à la société en général. Pour permettre à ces activités savantes de bénéficier des marges de manoeuvre les plus étendues possibles, les universités devraient être autonomes et ses membres savants devraient jouir de la liberté académique.

*The function of a university in society is to pursue truth in any domain of inquiry, to encourage artistic creativity and to transmit the results of those activities not only to the next generation of scholars but also to the society at large. To facilitate the broadest scope possible of these scholarly pursuits, universities should be autonomous and its scholarly members should have academic freedom.*

Lorsque l'on considère la liberté académique, il est important de se rappeler qu'aucune liberté, ni aucun droit n'est absolu. Dans toute situation, on vise un juste équilibre entre les différentes libertés et droits impliqués. De même, nous reconnaissons que l'autonomie institutionnelle ne peut jamais non plus être absolue : le degré d'autonomie d'une institution dépend de sa fonction dans la société.

*When considering academic freedom, it is important to recall that no freedom, or no right is absolute. In any situation, one seeks an equitable balance between the various freedoms and rights involved. Equally, we recognize that institutional autonomy can never be absolute either: the degree of autonomy an institution has, depends on its function in society.*

### Question 1

-- **Quelle est la portée de la liberté académique?**

Les membres de toute institution dont les activités sont savantes devraient jouir de la liberté académique et leurs institutions, d'autonomie. Ces institutions incluent non seulement les universités, mais aussi les instituts de recherche. Le degré précis d'autonomie de ces institutions varie selon la fonction de

l'institution au sein de la société. En conséquence, différentes institutions savantes devraient être libres d'adapter la liberté académique à leurs différentes fonctions et pratiques.

*The members of any institution whose pursuits are scholarly should have academic freedom and their institution autonomy. Such institutions include not only universities but also research institutes. The exact degree of the autonomy of such institutions varies with the institution's function within society. Accordingly, different scholarly institutions should be free to adapt academic freedom to their different functions and practices.*

### Question 1.1

**-- À qui s'applique la liberté académique? En plus des professeurs, professeurs, chargées de cours et chargés de cours, s'applique-t-elle aux stagiaires postdoctoraux, aux gestionnaires des universités et aux membres de la communauté étudiante en situation de recherche?**

Une institution, telle qu'une université, comprend des personnes exerçant une variété de rôles, y compris des rôles d'entretien, d'administration, de soutien à l'administration, d'enseignement et d'activités savantes. Ces personnes qui enseignent et mènent des activités savantes jouissent de la liberté académique dans la mesure où ils exercent l'un ou l'autre de ces rôles savants. Les professeurs et les bibliothécaires universitaires exercent généralement les rôles d'enseignement, de recherche et d'administration. C'est dans les deux premiers rôles qu'ils jouissent de la liberté académique. Mais, ils ne sont pas les seuls à assumer les rôles de l'enseignement et de la recherche à l'université. Les chargés de cours assument une grande part de la charge d'enseignement et ainsi jouissent, eux aussi, de la liberté académique. Les chefs de départements et les directeurs des instituts occupent souvent aussi de tels rôles. En effet, les administrateurs supérieurs, dans la mesure où ils enseignent ou mènent des activités savantes, continuent de jouir de la liberté académique. De plus, les boursiers postdoctoraux, qui font soit de la recherche ou de l'enseignement, soit les deux, sont protégés par la liberté académique. Les étudiants des cycles supérieurs, bien que toujours étudiants, sont en voie de devenir des savants et des enseignants, et dans la mesure où ils font de la recherche et de l'enseignement, sont également protégés par la liberté académique. Les étudiants de premier cycle sont eux aussi protégés par la liberté académique pour autant qu'ils participent à la recherche et sont impliqués dans le débat académique au sein de l'université.

*An institution such as a university comprises people in a variety of roles, including those of maintenance, administration, administrative support, teaching and scholarship. Those who pursue teaching and scholarship enjoy academic freedom to the extent that they are exercising either of those scholarly roles. Professors and academic librarians typically exercise the roles of teaching, research and administration. It is in the first two roles that they enjoy academic freedom. But they are not the only people in the roles of teaching and research at the university. Lecturers take on much of the burden of teaching and thereby enjoy academic freedom. Departmental chairs and directors of institutes often are in such roles as well. Indeed, senior administrators, to the extent that they teach or pursue scholarship, continue to have academic freedom. Moreover, postdoctoral fellows, who are engaged either in research or in teaching or in both, are protected by academic freedom. Graduate students, though still students, are in the process of becoming scholars and teachers, and to the degree that they are engaged in scholarship and teaching, are also protected by academic freedom. Undergraduate students too are protected by academic freedom insofar as they participate in research and are involved in academic debate within the university.*

### Question 1.2

**-- Comment devrait s'appliquer la liberté académique dans le contexte de l'enseignement, de la recherche et des interventions publiques?**

Un équilibre doit être atteint non seulement entre la liberté académique des savants universitaires au sein de l'université et la liberté académique de leurs collègues universitaires au sein de la même université, mais aussi entre la liberté académique et les exigences des contrats de travail, sans parler de l'équilibre entre la liberté académique et les autres libertés et droits dont jouissent les membres de l'université, qu'ils soient universitaires ou non.

*A balance must be struck not only between the academic freedom of scholars within the university and academic freedom of their scholarly colleagues within the same university but also between academic freedom and the requirements of their employment contracts, to say nothing of the balance of academic freedom with other freedoms and rights enjoyed by university's members, be they scholars or not.*

Alors que la liberté académique n'exige pas que les savants universitaires soient neutres vis-à-vis des questions qu'ils abordent, elle exige qu'ils agissent de manière responsable et honnête dans leur recherche, dans sa diffusion et dans l'expression de leurs opinions en tant que savants.

*Whereas academic freedom does not require that scholars be neutral with regard to the issues they address, it does require that they act responsibly and honestly in their research, in its dissemination and in the expression of their opinions as scholars.*

Les membres savants de l'université peuvent exercer leur liberté académique au service non seulement de l'université, mais aussi de la société en général en favorisant et informant les débats, en encourageant une réflexion indépendante et critique, en préservant et diffusant des connaissances et en faisant la promotion de l'innovation et de la créativité. Le débat et la réflexion critique peuvent porter sur l'université elle-même, ses dirigeants et ses administrateurs. Lorsque des membres savants de l'université participent aux forums et aux débats publics, ils devraient présenter leurs points de vue comme les leurs.

*Scholarly members of the university may exercise academic freedom in the service not only of the university but also of the wider society by promoting and informing debate, encouraging independent thinking and critical reflection, preserving and disseminating knowledge and fostering innovation and creativity. Debate and critical reflection may pertain to the university itself, its officers and its administration. When scholarly members of the university participate in public forums and debates, they should represent their views as their own.*

## **Question 2**

**-- Quelles sont les responsabilités des acteurs universitaires (corps professoral, communauté étudiante, syndicats, associations de professeurs, gestionnaires des universités, comités d'éthique, etc.) à l'égard de la liberté académique?**

Une composante essentielle de la liberté académique est l'obligation de l'université, ses dirigeants et ses membres de défendre la communauté contre l'influence indue des gouvernements, des organismes subventionnaires, des organismes d'accréditation, des partenaires commerciaux, des donateurs corporatifs et individuels et des pressions sociétales. Le respect de la liberté académique, individuelle et collective requiert l'autonomie de l'université dans la société; le respect de son autonomie ne justifie pas, cependant, la violation des libertés académiques au sein même de l'université.

*An essential element of academic freedom is the obligation of the university, its officers and its members to defend the community from the undue influence of governments, granting agencies, accreditation bodies, business partners, corporate and individual donors and societal pressures. The observance of*

*academic freedom, individual and collective, requires the institutional autonomy of the university within society; respect for the institutional autonomy of the university does not, however, justify violation of academic freedom within the university itself.*

### **Question 2.1**

**-- À quoi doit-on s'attendre de chacun de ces acteurs à l'égard de la liberté académique?**

L'exercice de la liberté académique requiert non seulement une autonomie institutionnelle, mais aussi une gouvernance collégiale, avec la pleine participation des membres savants. Cette participation comprend la liberté de se critiquer les uns les autres et de critiquer les politiques et l'administration de l'université.

*The exercise of academic freedom requires not only institutional autonomy but also collegial governance, with the full participation of scholarly members. This participation includes the freedom to criticize one another and the university's policies and administration.*

### **Question 3**

**-- Est-ce que les dispositions actuelles pour la protection de la liberté académique, incluant les mécanismes de résolution des litiges, sont adéquates?**

L'université bénéficie du privilège de l'autonomie institutionnelle et ses membres savants, de la liberté académique. L'autonomie institutionnelle implique que l'université devrait avoir le pouvoir et le devoir de protéger et de cultiver la liberté académique de ses membres savants. Inévitablement des différends concernant la liberté académique surgiront et l'université devrait avoir un corps de savants qui répond aux questions ayant trait à la liberté académique et qui a le pouvoir de trancher sur les différends, s'ils surviennent.

*The university enjoys the privilege of institutional autonomy and its scholarly members academic freedom. Institutional autonomy implies that the university should have the power and the duty to protect and to cultivate the academic freedom of its scholarly members. Inevitably disputes regarding academic freedom will arise and the university should have a body of scholars which answers questions on academic freedom and has the authority to adjudicate disputes, should they arise.*

À notre avis, certaines questions importantes de liberté académique sont hors de la portée des litiges devant les tribunaux et d'autres questions, bien que peut-être relevant de leurs compétences, ne sont pas bien prises en considération par les procédures judiciaires. En général, celles-ci doivent être un dernier recours. Considérez la question d'actualité de l'utilisation de termes culturellement sensibles dans l'enseignement ou dans la recherche. Il est bien mieux, dans un premier temps, que l'université aborde celle-ci en rassemblant ceux qui ont une expertise en liberté académique, les savants pour qui l'utilisation de tels mots est sujette de surgir dans l'enseignement ou dans la recherche et les membres des groupes sociaux concernés.

*In our view, some important questions of academic freedom fall outside the purview of litigation in the courts and others, though perhaps within its purview, are not well addressed through litigation. In general, litigation should be a last resort. Consider the important current question about the use of culturally sensitive words in teaching or research. It is much better, in the first instance, for the university to address this by bringing together those who have expertise in academic freedom, those scholarly*

*members for whom the use of such words may arise in teaching or in research and members of relevant social groups.*

#### **Question 4**

**-- Est-ce que les dispositions de protection de la liberté académique devraient relever uniquement de l'établissement (conventions collectives, politiques internes, énoncés universitaires, etc.) ou également de normes nationales (lois, règlements, énoncés)?**

Comme nous l'avons indiqué ci-dessus, en premier lieu, la liberté académique devrait être traitée au sein de l'université. Pour les universités où le corps professoral a une convention collective, celles-ci sont libres d'utiliser leurs conventions collectives. Pour les universités qui n'ont pas de tels accords, d'autres mesures devraient être établies au sein de l'université afin que la liberté académique puisse être protégée au sein de l'université elle-même.

*As we stated above, in the first instance, academic freedom should be handled within the university. For those universities where the professoriate has a collective agreement, they are free to use their collective agreements. For those universities which do not have such agreements, other means within the university should be established so that academic freedom can be protected within the university itself.*

#### **5. Conclusion**

À notre avis, une législation imposant sur toutes les universités une même interprétation de la liberté académique serait elle-même incompatible avec la liberté académique et l'autonomie institutionnelle.

*In our view, legislation imposing one interpretation of academic freedom on all universities would itself be inconsistent with academic freedom and institutional autonomy.*